Histoire et patrimoine entre Rosette et Arguenon N° 7 - décembre 2018

Nous commençons, dans ce bulletin communal, la publication d'une série de trois articles. Vous trouverez donc ci-dessous le premier épisode. Les autres seront publiés dans les bulletins suivants.

La châtellenie de Jugon, possession directe du Duc de Bretagne puis du Roi de France

Épisode 1 sur 4

François Olivier-Martin (1879-1952), professeur à la Faculté de droit de Paris, membre de l'Institut de France au titre de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres et **surtout jugonnais**, raconte de façon très intéressante les origines de notre petite ville¹. C'est à ce professeur émérite qu'est empruntée une part importante des informations de cet article.

Le château primitif de Jugon, qui consiste alors en « une haute tour de bois entourée de palissades et de haies », a été construit au 11ème siècle par le comte de Penthièvre. Mais il passe très rapidement entre les mains de la maison de Dinan, qui possède le fief de Jugon dès la fin du 11ème siècle.

Au début du 12^{ème} siècle, vers 1110, le châtelain de Jugon, Olivier de Dinan, fait appel à l'abbé de Marmoutier (près de Tours) pour créer un bourg et bâtir une église. Il donne alors aux moines « toute la terre qui s'étend depuis la grande porte de son château », désormais édifié en pierres, « jusqu'à l'endroit où les rivières de Jugon (la Rosette) et l'Arguenon unissent leurs eaux ». Aujourd'hui, nous ne savons plus où était située la grande porte du château. Mais c'est ainsi que se constitue le fief du prieuré, dit aussi du « bourg au prieur ». Celui-ci, autonome, demeure néanmoins sous la vassalité de la châtellenie de Jugon, comme plusieurs autres domaines ou seigneuries des environs.

A l'issue de plusieurs querelles et de guerres entre les prétendants au duché de Bretagne, la châtellenie de Jugon est finalement, comme tout le comté de Penthièvre, annexée à la couronne ducale en 1214, par Pierre 1^{er} de Bretagne (vers 1187-1250), dit aussi Pierre de Dreux ou Pierre Mauclerc. C'est celui-ci qui fait construire les digues du grand étang et du petit étang protégeant ainsi son château qu'il affectionne particulièrement. Selon François Olivier-Martin ces ouvrages sont terminés avant 1230, puisqu'à cette date le duc de Bretagne et les moines du prieuré, « d'un commun accord, s'en remettent à l'arbitrage de prud'hommes pour fixer la compensation légitime due aux moines dont les prés et moulins ont été submergés par l'étang ». Jugon devient à cette époque le siège d'une importante châtellenie s'étendant sur plusieurs paroisses des alentours dépendant toutes de l'évêché de Saint-Brieuc : Dolo, Saint-Igneuc, Tramain, Plénée, Le Gouray et Langourla. En revanche Lescouët, qui est une trève² de la paroisse de Plorec dépendant de l'évêché de Saint-Malo, n'a jamais été rattachée au domaine de Jugon.

 $^{^1}$ François OLIVIER-MARTIN : « Notes historiques sur la ville et la châtellenie de Jugon des origines à 1789 » - Edition de l'association « Rue des scribes », Rennes - Les Presses Bretonnes , Saint-Brieuc — 1985.

² La trève, institution spécifiquement bretonne, est une succursale de paroisse. C'est un « curé » (le vicaire en Bretagne) qui est à sa tête sous les ordres du recteur de la paroisse de rattachement.

La châtellenie de Jugon demeure une possession directe du duc de Bretagne jusqu'au rattachement du duché au royaume de France, malgré les vicissitudes de la guerre de succession de Bretagne (1341 à 1364) et de celles qui suivent jusqu'en 1395. Ces conflits opposent d'une part le parti des Penthièvre(s), avec initialement Jeanne de Penthièvre (1324-1384) et son époux, Charles de Blois (1319-1364), soutenus par le roi de France et d'autre part le parti des Montfort avec Jean de Montfort (vers 1294-1345), puis son fils Jean III de Montfort ou Jean IV de Bretagne (1339-1399) soutenus par le roi d'Angleterre. Durant cette période, le château de Jugon est pris et repris, y compris par Du Guesclin, connétable de France.

C'est en effet au cours de la grande expédition armée qu'il effectue en Bretagne, pour le compte du Roi de France Charles V (1338-1380), en mars 1373, que Du Guesclin défend le projet de prendre Jugon. Il le fait en ces termes : « Je l'affirme ! Il y a un châtel, l'un des beaux et forts qui soient en le duché de Bretagne et l'appelle-on Jugon ; et s'il peut être pris , le duc aura fait une grande perte, car on dit en proverbe parmi Bretagne :

« Qui a Bretagne sans Jugon A chape sans chaperon. »

Et je me suis pensé que le duc, qui est effrayé, n'aura avis d'y pourvoir si aurons bon loisir de l'avoir. » Et Du Guesclin prend le château de Jugon. Mais celui-ci revient au duc de Bretagne en 1388 et, malgré quelques péripéties, la châtellenie de Jugon demeure une propriété ducale dont hérite Anne de Bretagne à la mort de son père, le duc François II en 1488.

Comme chacun sait, Anne, Duchesse de Bretagne (1462-1515), compte tenu de la situation militaire et politique de son duché, est contrainte d'épouser le Roi de France Charles VIII (1470-1498), auquel elle cède tous ses droits sur la Bretagne. Mais ce dernier meurt avant son épouse et conformément au contrat de mariage, Anne de Bretagne recouvre certains droits sur le duché. Elle prend soin de les préserver dans le deuxième contrat conclu entre elle et Louis XII (1462-1515), le nouveau roi de France. Selon les dispositions prises par Charles VIII, elle est en effet dans l'obligation d'épouser son successeur. Anne de Bretagne se retrouve donc pour la seconde fois Reine de France.

Sans héritier mâle viable ni avec Charles VIII, ni avec Louis XII, la Reine Anne a néanmoins de ce dernier deux filles. L'aînée, Claude de France (1499-1524), hérite du titre de duchesse de Bretagne, et épouse en 1514 le comte d'Angoulême qui, l'année d'après devient roi de France sous le nom de François 1^{er} (1494-1547). La Reine Claude et le Roi François 1^{er}, en 10 ans de mariage, ont sept enfants, dont 3 garçons. En 1532, l'année où sont signés les traités instituant « l'union perpétuelle » entre le duché breton et le royaume de France, l'aîné, François, est couronné duc de Bretagne sous le nom de François III. Mais celui-ci meurt en 1536. Et c'est son frère Henri (1519-1559) qui devient duc de Bretagne. Celui-ci accède au trône de France, à la mort de son père en 1547, sous le nom d'Henri II. En tant que petit-fils d'Anne de Bretagne, il réunit sur sa tête les deux couronnes de roi de France et de duc de Bretagne. Et voilà comment la châtellenie de Jugon, possession directe du duc de Bretagne devient possession directe du Roi de France au milieu du 16ème siècle et le demeure pendant un siècle et demi. Henri II, roi de France, peut être considéré comme le dernier duc de Bretagne, même si Louis XIV donnera ce titre à deux de ses arrière-petits-enfants qui mourront en bas âge.

Jugon aurait pu continuer à faire partie du domaine royal jusqu'à la Révolution. Mais c'était sans compter sur le Roi soleil et la marquise de Montespan. C'est ce que nous fera découvrir le prochain épisode.

Jean-Charles Orveillon et le collectif « historiens amateurs de Jugon »